

# CATALOGUE DE FORMATION

## TRANSLOBAT FORMATION

ZI - NORD - 19 rue des Archicamps - BP 50094  
Tél. **03 22 44 69 74** - Fax. **03 22 44 70 25**

[translobat@city-pro.info](mailto:translobat@city-pro.info)  
[www.translobatformation-citypro.fr](http://www.translobatformation-citypro.fr)



**TRANSLOBAT**  
FORMATION



**City'Pro**  
Professionnels de Formation



La certification qualité a été  
délivrée au titre de la catégorie  
d'action suivante : L.6313-1-1  
ACTIONS DE FORMATION

**PUISQUE LA QUALITÉ DE NOS  
FORMATIONS ET LA SATISFACTION  
DE NOS CLIENTS EST NOTRE  
PRIORITÉ, NOUS SOMMES CERTIFIÉS  
QUALIOPi POUR LES ACTIONS DE  
FORMATION**

# ÉDITO



Fort d'une expérience sur la zone industrielle Nord d'Amiens depuis maintenant 12 ans, TRANSLOBAT FORMATION est à votre disposition pour vous proposer ses compétences et son savoir-faire.

Notre centre est implanté sur une surface totale de 2850 m<sup>2</sup>, dont 1000 m<sup>2</sup> d'entrepôt avec 5 salles de cours.

Pour assurer au mieux les formations, un large choix d'engins et de chariots élévateurs toutes catégories est disponible sur site, ainsi qu'une plate-forme logistique référencée Titre professionnel « Préparateur de commandes en entrepôt », « Agent magasinier » et « Cariste d'entrepôt ».

Notre équipe est à votre service afin d'améliorer la qualité et la sécurité dans vos entreprises.



## ILS NOUS FONT CONFIANCE !



# SOMMAIRE



## 03 ÉDITO

## LOGISTIQUE

## 06

- 06 ■ FORMATION ET TESTS CACES® R485
- 08 ■ FORMATION ET TESTS CACES® R489
- 10 ■ TITRE PROFESSIONNEL PRÉPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPÔT
- 12 ■ TITRE PROFESSIONNEL AGENT MAGASINIER
- 14 ■ TITRE PROFESSIONNEL CARISTE D'ENTREPÔT

## TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENT

## 16

- 16 ■ FORMATION ET TESTS CACES® R482

## PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES

- 18 ■ FORMATION ET TESTS CACES® R486

## 18

## GRUES AUXILIAIRES

## 20

- 20 ■ FORMATION ET TESTS CACES® R490

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL

---

# 22

- 23 ■ FORMATION À LA CONDUITE DES PONTS ROULANTS ET PORTIQUES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE
- 24 ■ LE TRAVAIL EN HAUTEUR : INSTALLATION, DISPOSITIFS ET E.P.I
- 25 ■ MONTAGE, DÉMONTAGE ET UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE FIXE EN SÉCURITÉ
- 26 ■ MONTAGE, DÉMONTAGE ET UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE ROULANT EN SÉCURITÉ
- 27 ■ HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL EXÉCUTANT, TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE
- 28 ■ HABILITATION ÉLECTRIQUE : CHARGÉ DE CHANTIER, TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE
- 29 ■ HABILITATION ÉLECTRIQUE : INTERVENANT/CHARGÉ DE TRAVAUX, TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE
- 30 ■ HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL ÉLECTRICIEN, TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE
- 31 ■ FORMATION IPR « OPÉRATEUR »
- 32 ■ FORMATION IPR « ENCADRANT »
- 33 ■ FORMATION IPR « CONCEPTEUR »
- 34 ■ FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - INITIALE
- 35 ■ FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - MAC
- 36 ■ NOS AUTRES FORMATIONS SÉCURITÉ ET INCENDIE

# 37

## NOTRE ÉQUIPE

---

## INFOS PRATIQUES

---

# 38

# 39

## SATISFACTION & RÉUSSITE

---

# Formation à la conduite en sécurité des Chariots de Manutention Automoteurs Gerbeurs et tests

## CACES® R485



**CityPro**  
Professionnels de Formation

## CLASSIFICATION DES CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

SELON LA R485

### CATÉGORIE 1

GERBEURS AUTOMOTEURS  
À CONDUCTEUR  
ACCOMPAGNANT

HAUTEUR DE LEVÉE :  
entre 1,20 M et 2,50 M



### CATÉGORIE 2

GERBEURS AUTOMOTEURS  
À CONDUCTEUR  
ACCOMPAGNANT

HAUTEUR DE LEVÉE :  
supérieure à 2,50 M



LES CATÉGORIES CACES® R485

# FORMATION ET TESTS CACES® R485

## CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT - CATÉGORIES 1 ET/OU 2

### CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R485 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R485 de la catégorie visée.



Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R485
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 14H  
à 21 H'



à partir de  
400€ HT

### CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R485 de la CNAM :

#### FORMATION THÉORIQUE (3h30 minimum)

- Connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant
  - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

#### FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

#### CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constitué d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail par catégorie (environ 45 minutes)

# Formation à la conduite en sécurité des Chariots de Manutention et tests

## CACES® R489



**CityPro**  
Professionnels de Formation

### CLASSIFICATION DES CHARIOTS SELON LA R489

LES CATÉGORIES CACES® R489

<p>CATÉGORIE <b>1A</b></p>	<p><b>Transpalettes à conducteur porté</b> Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite Hauteur de levée ≤ 1,20 m</p>		<p>CATÉGORIE <b>4</b></p>	<p><b>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux</b> Capacité nominale &gt; 6 t</p>	
<p>CATÉGORIE <b>1B</b></p>	<p><b>Gerbeurs à conducteur porté</b> Hauteur de levée &gt; 1,20 m</p>		<p>CATÉGORIE <b>5</b></p>	<p><b>Chariots élévateurs à mât rétractable</b></p>	
<p>CATÉGORIE <b>2A</b></p>	<p><b>Chariots à plateau porteur</b> Capacité de charge ≤ 2 t</p>		<p>CATÉGORIE <b>6</b></p>	<p><b>Chariots élévateurs à poste de conduite élevable</b> Hauteur de plancher &gt; 1,20 m</p>	
<p>CATÉGORIE <b>2B</b></p>	<p><b>Chariots tracteurs industriels</b> Capacité de traction ≤ 25 t</p>		<p>CATÉGORIE <b>7</b></p>	<p><b>Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories</b></p>	
<p>CATÉGORIE <b>3</b></p>	<p><b>Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux</b> Capacité nominale ≤ 6 t</p>				



# FORMATION ET TESTS CACES® R489

## CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEUR A CONDUCTEUR PORTE CATÉGORIES 1A – 1B – 2A – 2B – 3 – 4 – 5 - 6 - ET/OU 7

### CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable de maîtriser la conduite des chariots élévateurs
- Connaître les règles d'une conduite en sécurité
- Prendre connaissance des risques d'accidents et d'incidents pour les éliminer
- Connaître sa machine pour mieux l'utiliser
- Assurer l'entretien simple d'un chariot élévateur
- Obtenir le(s) CACES® des catégorie(s) concernée(s)



Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur à conducteur porté



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R489
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap Consulter au préalable notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 14H  
à 35H\*



à partir de  
400€ HT

### CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R489 de la CNAM :

#### FORMATION THÉORIQUE (3h30 minimum)

- Connaissances générales
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des chariots de manutention
- Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

#### FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

#### CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constituée d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail par catégorie (de 30 minutes à 1h environ en fonction de la catégorie)



# TITRE PROFESSIONNEL PRÉPARATEUR DE COMMANDES EN ENTREPÔT

## CONTEXTE

Professionnaliser les métiers de la logistique  
Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de préparateur de commandes en entrepôt.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir le titre professionnel de Préparateur(trice) de Commandes en Entrepôt  
Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation, l'emballage et l'expédition des commandes à l'aide d'un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1A.



Toute personne de plus de 18 ans souhaitant devenir préparateur(trice) de commandes en entrepôt ou équivalent



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques et mise en situation
- Entrepôt pédagogique : aire d'évolution, matériels de préparation et d'emballage et plateau technique conforme aux référentiels
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique. L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen (Évaluation par un jury de professionnels). A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

Titre Professionnel de Préparateur de Commandes en Entrepôt si résultat positif. Code titre RNCP : 34860. Possibilité de passage de CACES® R 489 selon la demande du client



Feuille d'emargement par ½ journée et attestation de fin de formation remise au participant



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur



La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap Consulter au préalable notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 175H (25 jours)  
à 280H (40 jours)



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

## MODULE 1 : PRÉPARER, EMBALLER ET EXPÉDIER LES COMMANDES À L'AIDE D'UN CHARIOT À CONDUCTEUR PORTÉ DE CATÉGORIE 1A

- Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté de catégorie 1A
- La préparation des commandes
- Le prélèvement manuel et avec un chariot de catégorie 1A des produits
- La recherche des informations, la saisie et la validation des données dans le système informatisé
- L'équilibre des charges
- L'emballage
- L'étiquetage
- Le chargement et le déchargement des véhicules routiers dans le respect des règles de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1A
- L'identification, le signalement et la correction des anomalies sur les produits
- Les supports de charges et les espaces de stockage

## ACCÈS À LA FORMATION

Dossier de demande de formation et test de positionnement

## LA CERTIFICATION

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de préparateur de commandes en entrepôt

L'obtention du titre professionnel de préparateur de commandes en entrepôt dispense du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de catégorie 1A pendant 5 ans

## LES DÉBOUCHÉS :

Vous pouvez évoluer vers les métiers de cariste d'entrepôt. Autre évolution possible : coordinateur d'équipe de préparateurs, chef d'équipe de conditionnement, chef de quai, puis technicien en logistique d'entreposage.

# Devenez Agent magasinier



**City-Pro**  
Professionnels de Formation

AGENT MAGASINIER

# TITRE PROFESSIONNEL AGENT MAGASINIER

## CONTEXTE

L'Agent(e) magasinier(ère) réalise la réception, le stockage et la mise à disposition de produits conformes à des commandes, dans le respect des règles de sécurité, de qualité et de protection de la santé au travail.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Effectuer les activités relatives aux mouvements de produits transitant par le magasin de stockage de l'entreprise :

- Réception, étiquetage et rangement, repérage et expédition
- Gérer les stocks
- Utiliser les matériels de manutention à votre disposition et participer à l'affectation des emplacements de stockage
- Effectuer toutes les opérations de préparation de commandes, assurer le suivi des commandes fournisseurs et clients
- Gérer les contacts clients



Toute personne souhaitant exercer le métier d'Agent(e) magasinier(ère)



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Savoir lire et écrire
- Maîtrise des mathématiques (niveau 3ème)



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques et mise en situation
- Magasin pédagogique : aire d'évolution, matériels de préparation et d'emballage et plateau technique conforme aux référentiels
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique. L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen (Évaluation par un jury de professionnels). A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.

Titre Professionnel d'agent(e) magasinier(ère) si résultat positif.  
Code titre RNCP : 1852. Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.  
Possibilité de passage de CACES® R 489 selon la demande du client



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de fin de formation remise au participant



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur



La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Consulter au préalable notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 385H (55 jours)  
à 420H (60 jours)



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

### MODULE 1 :

#### EFFECTUER LA RÉCEPTION DES MARCHANDISES, LA MISE EN STOCK ET LE SUIVI DES STOCKS

- Réceptionner et contrôler les marchandises
- Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits
- Ranger les articles dans le stock
- Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock

### MODULE 2 :

#### TRAITER LES COMMANDES DE PRODUITS ET LES METTRE À DISPOSITION DES CLIENTS

- Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients
- Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux
- Prélever les articles dans le stock
- Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport

### ACCÈS À LA FORMATION

Dossier de demande de formation et test de positionnement

### LA CERTIFICATION

L'ensemble de ces modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'agent(e) magasinier(ère)  
Des qualifications partielles, sous forme de CCP, peuvent être obtenues en suivant 1 ou plusieurs modules :

CCP - Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks = module 1

CCP - Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients = module 2

A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel dans la limite de la durée de validité du titre

### LES DÉBOUCHÉS :

Vous pouvez évoluer vers les métiers de : Conseil clientèle ou chef magasinier

# Devenez Cariste d'Entrepôt



**CityPro**  
Professionnels de Formation

CARISTE D'ENTREPÔT

# TITRE PROFESSIONNEL CARISTE D'ENTREPÔT

## CONTEXTE

Professionnaliser les métiers de la logistique  
Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de cariste d'entrepôt.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir le titre professionnel de Cariste d'entrepôt

Le cariste d'entrepôt réceptionne, stocke, déstocke et expédie des unités de manutention afin de préserver et ranger les marchandises ou les mettre à disposition des autres employés de l'entrepôt, des transporteurs ou des clients. Il conduit en sécurité des chariots de manutention industrielle à conducteur porté des catégories 3 et 5 et utilise des terminaux informatiques, fixes, embarqués ou portables reliés au système de gestion de l'entrepôt.



Toute personne de plus de 18 ans souhaitant devenir cariste d'entrepôt ou équivalent



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques et mise en situation
- Entrepôt pédagogique : aire d'évolution, matériels de préparation et d'emballage et plateau technique conforme aux référentiels
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique. L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen (Évaluation par un jury de professionnels). A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.  
Titre Professionnel de Cariste d'entrepôt si résultat positif. Code titre RNCP : 34857.  
Possibilité de passage de CACES® R 489 selon la demande du client



Feuille d'embarquement par ½ journée et attestation de fin de formation remise au participant



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur



La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap Consulter au préalable notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 210H (30 jours)  
à 420H (60 jours)



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

### MODULE 1 :

#### RÉCEPTIONNER, EXPÉDIER, STOCKER ET DÉSTOCKER DES MARCHANDISES EN CONDUISANT EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS DES CATÉGORIES 3 ET 5

- Les vérifications et la maintenance de premier niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5
- L'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser
- Les opérations de manutention seul et en relais avec un chariot de catégorie 3 et de catégorie 5
- Les règles de qualité et de sécurité
- La recherche d'informations, la saisie et la validation de données dans le système informatique
- Le repérage et le signalement des anomalies sur les produits, les supports de charges, les espaces de stockage et lors des opérations de chargement et de déchargement

### ACCÈS À LA FORMATION

Dossier de demande de formation et test de positionnement

### LA CERTIFICATION

Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de cariste d'entrepôt  
L'obtention du titre professionnel de cariste d'entrepôt dispense du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de catégorie 3 et 5 pendant 5 ans

### LES DÉBOUCHÉS :

Chef d'équipe de caristes ou chef de quai, conduite d'engins de haute technicité

# Formation à la conduite en sécurité des Engins de Chantier et tests

## CACES® R482



### CLASSIFICATION DES ENGIN DE CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS SELON LA R482

LES CATÉGORIES CACES® R482

CATÉGORIE	<b>A</b>	<p><b>Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante :</b> Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 t. Compacteurs de masse ≤ 6 t. Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 t. Moto-basculeurs de masse ≤ 6 t. Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 t. Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100cv (73,6 kW)</p>		CATÉGORIE	<b>D</b>	<p><b>Engins de compactage :</b> Compacteurs, à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse &gt; 6 t. Compacteurs à pieds dameurs de masse &gt; 6 t</p>	
CATÉGORIE	<b>B1</b>	<p><b>Engins d'extraction à déplacement séquentiel :</b> Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse &gt; 6 t. Pelles multifonctions</p>		CATÉGORIE	<b>F</b>	<p><b>Chariots de manutention tout-terrain :</b> Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât ou à flèche télescopiques</p>	
CATÉGORIE	<b>C1</b>	<p><b>Engins de chargement à déplacement alternatif :</b> Chargeuses sur pneumatiques de masse &gt; 6 t. Chargeuses-pelleteuses de masse &gt; 6 t</p>		CATÉGORIE	<b>G</b>	<p><b>Conduite des engins hors-production :</b> Déplacement et chargement/déchargement sur notre porte-engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais</p>	
CATÉGORIE	<b>C2</b>	<p><b>Engins de réglage à déplacement alternatif :</b> Bouteurs. Chargeuses à chenilles de masse &gt; 6 t</p>		<p><b>Les catégories C2 et D, ne sont pas réalisables dans notre centre de formation mais peuvent être réalisées sur chantier ou dans votre entreprise si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation</b></p>			



# FORMATION ET TESTS CACES® R482

ENGINS DE CHANTIER - CATÉGORIES POSSIBLES : A - B1 - C1 - C2 - C3 - D - F  
ET/OU G + IPR OPÉRATEUR

## CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R482 de la catégorie visée.



De 14H  
à 35H



à partir de  
880€ HT



Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R482
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation R482  
Passage de l'IPR opérateur



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET

## CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R482 de la CNAM :

### FORMATION THÉORIQUE (3h30 minimum)

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

### FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement/déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

### CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constitué d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail par catégorie (de 1h à 1h30 environ en fonction de la catégorie)

Passage de l'IPR Opérateur (environ 1h)

# Formation à la conduite en sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel et tests **CACES® R486**



**CityPro**  
Professionnels de Formation

## CLASSIFICATION DES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL SELON LA R486

### CATÉGORIE A

PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plateforme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plateforme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécialisé par le fabricant (élévation verticale)

**CACES® UNIQUE  
POUR LES ENGIN  
DE TYPE 1A ET 3A**



### CATÉGORIE B

Toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle)

**CACES® UNIQUE  
POUR LES ENGIN  
DE TYPE 1B ET 3B**



# FORMATION ET TESTS CACES® R486

## PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP) - CATÉGORIES POSSIBLES A ET/OU B + COMPLÉMENT E.P.I ADAPTÉS

### CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R486 de la catégorie visée.



Toute personne appelée à manipuler une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP)



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage CACES® et port du harnais



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 14H  
à 35H\*



à partir de  
650€ HT

### CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R486 de la CNAM :

#### FORMATION THÉORIQUE (3h30 minimum)

- Les équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur
- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

#### FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- Vérification et utilisation des E.P.I antichute
- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

#### CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constitué d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail par catégorie (environ 1h)

Pour valider les compétences sur le port du harnais, le candidat passe un test d'évaluation théorique et pratique

\*Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

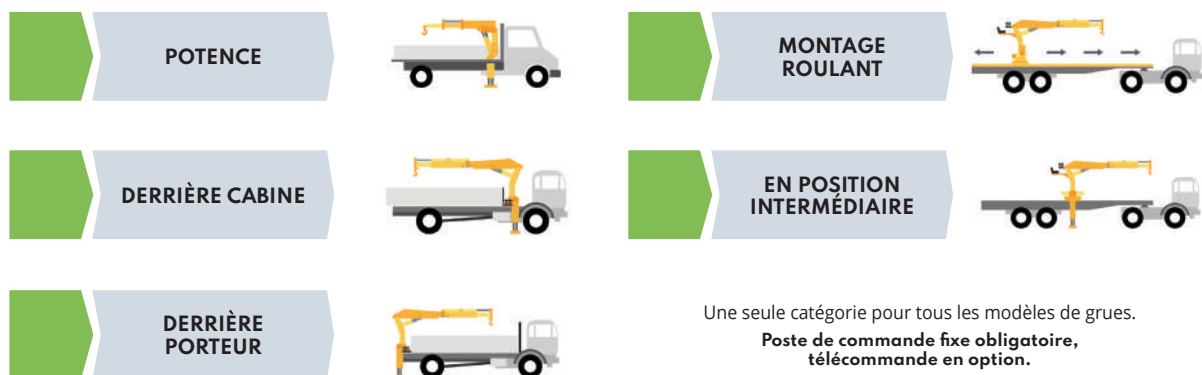
# Formation à la conduite en sécurité des Grues Auxiliaires et tests

## CACES® R490



### CLASSIFICATION DES GRUES AUXILIAIRES SELON LA R490

LES CATÉGORIES CACES® R490



# FORMATION ET TESTS CACES® R490

## GRUES DE CHARGEMENT AVEC OU SANS OPTION TÉLÉCOMMANDE

### CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'une grue de chargement en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R490.



Toute personne appelée à manipuler une grue de chargement



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



De 14H  
à 21H\*



à partir de  
750€ HT

### CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R490 de la CNAM :

#### FORMATION THÉORIQUE (3h30 minimum)

- Connaissances générales
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues de chargement
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des grues de chargement

#### FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option)

#### CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constituée d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail (de 1h environ)

# SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PROGRAMME DE FORMATION



# FORMATION À LA CONDUITE DES PONTS ROULANTS ET PORTIQUES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE CONDUITE

## CONTEXTE

Aux chefs d'établissement, entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Réglementaires :

- Vérifier l'aptitude à la manipulation d'un pont roulant ou portique,
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite.

Pédagogiques : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser en sécurité un pont roulant ou portique en respectant le référentiel CACES® en vigueur
- Identifier son niveau d'autorisation quant à l'utilisation de cet équipement dans le cadre défini par son employeur



Toute personne appelée à manipuler un pont roulant ou un portique



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie



Évaluation théorique (sous forme de questionnaire sommatif) et pratique (sous forme d'évaluation de situation réelle sur pont roulant ou portique)  
Après avis favorable, attestation fournie en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



1 jour (7 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

## FORMATION THÉORIQUE

- Connaissances générales
- Technologie des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts et portiques – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

## FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

# LE TRAVAIL EN HAUTEUR : INSTALLATION, DISPOSITIFS ET E.P.I

## CONTEXTE

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et à la formation des personnels concernés.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Sensibiliser le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur (structures diverses, nacelles, échafaudages, toitures, pylônes, terrasses). Informer sur les différents types de matériels existants et les règles de mise en place pour les protections contre les chutes. Savoir utiliser les EPI adéquats



Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur dans les règles de sécurité optimales



- Savoir parler, lire et écrire le français
- Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales au travail en hauteur
- Être âgé de 18 ans révolus



- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses
- Mise en situation sur une plateforme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuelle



Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



Feuille d'émargement par demi-journée  
Attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



1 jours (7 heures)



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

## FORMATION THÉORIQUE

### Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur

- Définition des travaux en hauteur
- Calculs théoriques d'une chute
- Réglementations applicables, responsabilités des opérateurs

### Les équipements de protections collectifs

- Définition, composition, mise en œuvre, vérification, utilisation, repliement ou démontage
- Les consignes d'utilisation des échafaudages
- Gardes corps
- Filets antichute (le contrôle avant utilisation)
- Les échelles à crinoline

### Les dispositifs de protection par assujettissement

- Longes fixes ou réglables
- Cordes
- Les ancrages (fixes et mobiles)
- Ligne de vie temporaire horizontale et verticale (pose et utilisation)

### Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur

- Les harnais d'antichute (mise en place)
- Les longes et connecteurs
- Les systèmes de liaisons antichute
- Les absorbeurs d'énergie

## FORMATION PRATIQUE

- La vérification des E.P.I antichute, des cordages, longes, connecteurs.... Les points d'ancrages et leur contrôle
- Utilisation des E.P.I antichute (mise en œuvre) lors de différentes situations : nacelle, échafaudage, structures métalliques, maintien au poste de travail, déplacement en hauteur
- Montage, démontage et utilisation d'échafaudages roulants
- Les techniques de base lors des déplacements sur terrasse, échelle, échelle crinoline, pylône équipé...
- Les techniques de base lors des déplacements sur toiture terrasse, structure métallique...

\*Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences inhérentes.



# MONTAGE, DÉMONTAGE ET UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE FIXE EN SÉCURITÉ

## CONTEXTE

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (dont la définition des échafaudages visés et la formation obligatoire au montage/démontage)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles générales de sécurité lors de montage d'échafaudage
- Connaître les règles de montage : structure, résistances, cahier des charges
- Connaître et savoir utiliser le harnais de sécurité
- Maîtriser les techniques de montage et démontage d'échafaudage en sécurité
- Maîtriser l'ensemble des données documentaires relevant du montage de l'échafaudage
- Appliquer l'ensemble des règles de sécurité relatives au montage d'un échafaudage



Toute personne appelée à monter, démonter et utiliser un échafaudage fixe, conformément à la notice du fabricant



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales au travail en hauteur
- Comprendre le français



- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses
- Mise en situation sur une plateforme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuelle



Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique : Claire GOUBET



2 jours (14 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

## FORMATION THÉORIQUE

### Réglementation nationale et européenne

- Les acteurs de la prévention et les principes de la prévention
- Les responsabilités pénales et civiles
- Droits et devoirs de chacun
- La réglementation (Décret du 01/09/2004, Arrêté du 21/12/2004 et recommandation 408)

### Les protections individuelles et collectives

- Présentation et descriptif techniques
- Préparation en amont : matériel, organisation du chantier, formalités, environnement, balisage, etc

### Pour le montage

- Lire un plan de montage, définir l'implantation, les appuis, le vent, etc
- Règles de montage de la structure : balisage, pied, niveau, accès, contreventements, auto-stabilisation
- La sécurité du monteur : les principes de prévention intégrés
- Règles de d'utilisation d'un échafaudage
- La vérification journalière

## FORMATION PRATIQUE

### Vérifier l'état de l'échafaudage, informer et solutionner les anomalies détectées

#### La notice de montage

- Lecture de la notice et des différentes indications de montage
- Vérifier que les instructions du fabricant permettent le montage de la structure

#### Le montage et démontage

- Réaliser le balisage et organiser le montage
- Monter la structure en respectant les étapes et la sécurité
- Démonteur l'échafaudage
- Validation du montage en utilisant la feuille de contrôle

# MONTAGE, DÉMONTAGE ET UTILISATION D'ÉCHAFAUDAGE ROULANT EN SÉCURITÉ

## CONTEXTE

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (dont la définition des échafaudages visés et la formation obligatoire au montage/démontage).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les règles générales de sécurité lors de montage d'échafaudage
- Connaître les règles de montage : structure, résistances, cahier des charges
- Connaître et savoir utiliser le harnais de sécurité
- Maîtriser les techniques de montage et démontage d'échafaudage en sécurité
- Maîtriser l'ensemble des données documentaires relevant du montage de l'échafaudage
- Appliquer l'ensemble des règles de sécurité relatives au montage d'un échafaudage



Toute personne appelée à monter, démonter et utiliser un échafaudage roulant, conformément à la notice du fabricant



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales au travail en hauteur
- Comprendre le français



- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses
- Mise en situation sur une plateforme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuelle



Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique : Claire GOUBET



2 jours (14 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

## FORMATION THÉORIQUE

### Réglementation nationale et européenne

- Les acteurs de la prévention et les principes de la prévention
- Les responsabilités pénales et civiles
- Droits et devoirs de chacun
- La réglementation (Décret du 01/09/2004, Arrêté du 21/12/2004 et recommandation 457)

### Les protections individuelles et collectives

- Présentation et descriptif techniques
- Préparation en amont : matériel, organisation du chantier, formalités, environnement, balisage, etc

### Pour le montage

- Lire un plan de montage, définir l'implantation, les appuis, le vent, etc
- Règles de montage de la structure : balisage, pied, niveau, accès, contreventements, auto-stabilisation
- La sécurité du monteur : les principes de prévention intégrés
- Règles de d'utilisation d'un échafaudage
- La vérification journalière

## FORMATION PRATIQUE

### Vérifier l'état de l'échafaudage, informer et solutionner les anomalies détectées

#### La notice de montage

- Lecture de la notice et des différentes indications de montage
- Vérifier que les instructions du fabricant permettent le montage de la structure

#### Le montage et démontage

- Réaliser le balisage et organiser le montage
- Monter la structure en respectant les étapes et la sécurité
- Démontez l'échafaudage
- Validation du montage en utilisant la feuille de contrôle

\* Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences inhérentes.

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL EXÉCUTANT TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE

## B0/H0/H0V FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE

### CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510)

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation exécutant B0 / H0 / H0V



Personnel non électricien : Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques ou exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques



- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage



- Exposés multimédias interactifs
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité
- Étude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant



Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation. Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'embarquement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur



Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique : Claire GOUBET



1 jour\* (7 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

### FORMATION THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Exécutant non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Chargé de chantier non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

### FORMATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- D'analyser les risques électriques
- D'encadrer et de diriger des exécutants dans une zone de travail balisée
- D'évoluer dans une zone protégée
- D'échanger des documents liés aux opérations
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- Étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

\*Formation initiale ou Recyclage (incluant théorie et mise en situation pratique).

\*\*Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : CHARGÉ DE CHANTIER TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE

B0/H0/H0V FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE

## CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510)

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation Chargé de travaux B0 / H0 / H0V.



Personnel non électricien : Dirigeants de travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques ou exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques



- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage



- Exposés multimédias interactifs
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité
- Étude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant



Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation. Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur



Au sein d'une agence CITY PRO



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



Formation\*  
Initiale : 2 jours  
Recyclage : 1 jour



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

## FORMATION THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Exécutant non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Chargé de chantier non électricien B0 H0 H0V : rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

## FORMATION PRATIQUE

Le stagiaire doit être capable :

- D'analyser les risques électriques
- D'encadrer et de diriger des exécutants dans une zone de travail balisée
- D'évoluer dans une zone protégée
- D'échanger des documents liés aux opérations
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- Étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

\*Incluant théorie et mise en situation pratique. \*\*Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : INTERVENANT/CHARGÉ DE TRAVAUX, TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE

H0/B1/B1V/BR/BC/B2/B2V/BE ES.MES.VER. - FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE

## CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements Basse Tension (selon la norme NFC 18-510). Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (B1). Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (B2). Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (BC). Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques (BR) ou de mesure, essais et vérification (BE Essais, mesure ou vérifications). Accéder aux locaux HT. (H0). Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H0 et B1, B1V, BC, BR, B2, B2V, BE Essais, mesure ou vérifications.



Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans le domaine Basse tension (BT) : D'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannage, de mesure ou de vérification ; D'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension



- Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage



- Exposés multimédias interactifs
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse tension
- Étude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant



Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation. Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur



Au sein d'une agence CITY PRO



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique : Claire GOUBET



Formation\*  
Initiale : 3 jours  
Recyclage : 2 jours



Se reporter au devis ou à la convention de formation

## FORMATION THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les dangers de l'électricité
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les appareillages en Basse Tension
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Procédure et déroulement des travaux hors tension
- Procédure et déroulement des interventions
- Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé de travaux, rôle et opérations
- Chargé de consignation, rôle et opérations
- Chargé d'intervention, rôle et opérations
- Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

## MISE EN SITUATION PRATIQUE

**Le stagiaire doit être capable :**

- D'analyser les risques électriques
- De mettre en œuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'évoluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

\*Incluant théorie et mise en situation pratique. \*\*Formateurs reconnus compétents selon la norme NFC 18-510.

# HABILITATION ÉLECTRIQUE : PERSONNEL ÉLECTRICIEN, TRAVAUX D'ORDRE ÉLECTRIQUE BE MANŒUVRE/BS

## CONTEXTE

Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions. L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique (selon la norme NF C 18-510)

Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres d'exploitations et de réarmements effectuées sur des installations et équipements électriques (BE manœuvre)

Connaître et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire de raccordement ou de remplacement en basse tension

Acquérir la capacité pour réaliser une mise hors tension d'un circuit (BS)

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BS ou BE Manœuvre



Personnel non électricien ou électricien, chargé :

- De réaliser des manœuvres d'exploitations autorisées et des réarmements de protection dans les locaux de service électrique
- D'accomplir des interventions élémentaires de remplacements et de raccordements sur des installations et des équipements électriques



- Aucune connaissance en électricité n'est nécessaire pour suivre cette formation
- Maîtrise orale et écrite de la langue française
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage



- Exposés multimédias interactifs
- Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôles ou de travaux en groupe, manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité basse tension
- Étude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant



Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation. Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur



Au sein d'une agence CITY PRO



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique : Claire GOUBET



Formation\*  
Initiale ou  
Recyclage : 2 jours



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

## FORMATION THÉORIQUE

- L'évaluation des risques
- Les nouvelles dispositions réglementaires
- Les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitation
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Chargé d'opération BE Manœuvres : rôle et opérations
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations

Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire

## MISE EN SITUATION PRATIQUE

**Le stagiaire doit être capable :**

- D'analyser les risques électriques
- De faire une mise hors tension
- De réaliser une intervention de remplacement et de raccordement en sécurité
- De réaliser une manœuvre d'exploitation
- D'évoluer dans une zone protégée
- D'échanger des documents liés aux opérations
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

\*Incluant théorie et mise en situation pratique. \*\*Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

# FORMATION IPR " OPÉRATEUR "

## INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

### CONTEXTE

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers

- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



Toute personne affectée à la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles (ouvriers, conducteurs d'engins, chef d'équipe)



- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Comprendre le français
- Posséder une expérience des travaux sur chantier
- Avoir le sens des responsabilités



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses, partage d'expériences



Évaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat. Une connexion internet sera nécessaire pour passer le test final



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



1 jour (7 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

### MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

### SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

### TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

### EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

\*Formateur professionnel titulaire de l'AIPR Encadrant au minima et d'une formation à la pédagogie

# FORMATION IPR " ENCADRANT "

## INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

### CONTEXTE

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



1 jour (7 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation



Tout salarié de l'entreprise de travaux à proximité de réseaux, intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant »



- Savoir parler, lire et écrire le français
- Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier
- Être âgé de 18 ans révolus
- Avoir le sens des responsabilités



- Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses, partage d'expériences



Évaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat. Une connexion internet sera nécessaire pour passer le test final



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET

### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- L'analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon les types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

### LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

### SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

### TRAVAILLER À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX

- Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

### EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise



# FORMATION IPR " CONCEPTEUR "

## INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

### CONTEXTE

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...).

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage et les pénalités inhérentes
- Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



Est considéré « concepteur » tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ».

En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur »



- Savoir parler, lire et écrire le français
- Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier
- Être âgé de 18 ans révolus
- Avoir le sens des responsabilités



- Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Questions réponses, partage d'expériences



Évaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO ou dans l'entreprise du candidat. Une connexion internet sera nécessaire pour passer le test final



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



1 jour (7 heures)



Se reporter au devis ou à la convention de formation

### CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- L'analyse des statistiques d'accidentologie
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

### LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

### SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

### TRAVAILLER À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX

- Prévoir la présence obligatoire éventuelle des exploitants
- Fournir les moyens de protection collective et individuelle
- Anticiper les situations potentiellement dangereuses
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

### EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accrochage
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - INITIALE

## FORMATION INITIALE

### CONTEXTE

L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident. Mettre en application ses compétences acquise au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention. Être titulaire de son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



Toute personne volontaire à tous les échelons de l'entreprise

- Maîtrise de la langue française
- Un comportement altruiste est recommandé

- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices ou des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Réalisation d'exercices en simulation d'accidents

L'évaluation est effectuée en fin de formation et permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Ce certificat, pour rester valable, impose une formation continue obligatoire. Celle-ci comporte un recyclage tous les 24 mois. Remarque : Le titulaire du certificat de SST, à jour dans son obligation de formation continue détient par équivalence l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC 1) »

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage individuelle

Au sein d'une agence CITY PRO

Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap

7 jours minimum

Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



**14H** dont **2H**  
pour traiter les risques  
spécifiques de l'entreprise  
ou de la profession\*



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

### CONTENU DE LA FORMATION

- Connaître le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et hors entreprise
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise de la situation dangereuse repérée
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée si :
  - ✓ La victime saigne abondamment
  - ✓ La victime s'étouffe
  - ✓ La victime se plaint d'un malaise
  - ✓ La victime se plaint de brûlures
  - ✓ La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - ✓ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - ✓ La victime ne répond pas mais elle respire
  - ✓ La victime ne répond pas et ne respire pas

### SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base  
Évaluation des SST selon référentiel de l'INRS

\*Ceci pour un effectif minimum de 4 personnes et maximum de 10 personnes. Afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par personne supplémentaire jusqu'à hauteur de 14 participants.

# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - MAC MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

## CONTEXTE

L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST). L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et dans chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences acquise au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention
- Être titulaire de son certificat de Sauveteur Secouriste du Travail



Toute personne titulaire du SST souhaitant réaliser sa mise à jour réglementaire. L'actualisation et le maintien des compétences des sauveteurs secouristes du travail sont nécessaires tous les 24 mois, toutefois il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une mise à jour des compétences plus fréquente



- Avoir déjà suivi et validé une formation initiale de sauveteur secouriste du travail



- Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices ou des études de cas
- Remise d'un support de formation
- Réalisation d'exercices en simulation d'accidents



A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de sauveteur secouriste du travail valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs



- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage



Au sein d'une agence CITY PRO



Pour plus d'informations : contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap



7 jours minimum



Responsable pédagogique :  
Claire GOUBET



1 jour\* (7 heures)



Se reporter au  
devis ou à la  
convention de  
formation

## CONTENU DE LA FORMATION

### Le stage MAC SST a pour but de maintenir et compléter les compétences nécessaires

- Connaître le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et hors entreprise
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation de prévention de l'entreprise
- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Être capable d'informer son responsable hiérarchique et/ou la personne chargée de prévention dans l'entreprise de la situation dangereuse repérée
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la ou les victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée si :
  - ✓ La victime saigne abondamment
  - ✓ La victime s'étouffe
  - ✓ La victime se plaint d'un malaise
  - ✓ La victime se plaint de brûlures
  - ✓ La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - ✓ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - ✓ La victime ne répond pas mais elle respire
  - ✓ La victime ne répond pas et ne respire pas

## SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base

Évaluation des SST selon référentiel de l'INRS

\*Ceci pour un effectif minimum de 4 personnes et maximum de 10 personnes. Afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une demi-heure par personne supplémentaire jusqu'à hauteur de 14 participants.



## NOS AUTRES FORMATIONS SÉCURITÉ ET INCENDIE

- LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- MANIPULATION DES EXTINCTEURS
- ÉQUIPIER DE 1<sup>ÈRE</sup> INTERVENTION
- ÉQUIPIER D'ÉVACUATION : GUIDE-FILE, SERRE-FILE
- GESTES ET POSTURES

POUR PROGRAMMER  
CES FORMATIONS,  
CONTACTEZ-NOUS AU  
**03 22 44 69 74**



Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Il contribue, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien, de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.

Chaque personne dispose, sur le site officiel [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) d'un espace personnel sécurisé lui permettant de s'identifier sur son Compte personnel de formation (CPF).

# NOTRE ÉQUIPE

Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner dans le suivi administratif et pédagogique de votre formation. Après étude de vos besoins, nous vous établirons une proposition adaptée.

Si vous souhaitez une formation sur mesure, nous sommes là pour vous apporter des solutions.

Contactez-nous pour étudier vos besoins en formations et les financements disponibles !

## ADMINISTRATIF & COMMERCIAL

### ■ ALEXANDRE COZETTE

CHARGÉ DE CLIENTÈLE

**06 68 51 00 01**

[a.cozette@city-pro.info](mailto:a.cozette@city-pro.info)

### ■ SARAH DENEVE

ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

**03 22 44 69 74**

[s.deneve@city-pro.info](mailto:s.deneve@city-pro.info)

### ■ MORGANE GILLET

CHARGÉE DE GESTION DES MARCHÉS  
ET DU PLAN RÉGIONAL DE FORMATION

**06 58 43 51 91**

[m.gillet@city-pro.info](mailto:m.gillet@city-pro.info)

### ■ FLORIAN SIMIONKOWSKI

ASSISTANT DE GESTION

**03 22 44 69 74**

[f.simionkowski@city-pro.info](mailto:f.simionkowski@city-pro.info)

## PÉDAGOGIQUE & PLATEAU TECHNIQUE

### ■ CLAIRE GOUBET

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

**03 22 22 51 71**

[c.goubet@city-pro.info](mailto:c.goubet@city-pro.info)

### ■ GRÉGORY CUISINIER

COORDINATEUR PÉDAGOGIQUE ET  
RÉFÉRENT HANDICAP

[g.cuisinier@city-pro.info](mailto:g.cuisinier@city-pro.info)

**CONTACTEZ-NOUS POUR FAIRE  
MONTER EN COMPÉTENCES VOS  
COLLABORATEURS ET VOUS METTRE  
À JOUR AVEC LA RÉGLEMENTATION !**



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

# INFOS PRATIQUES

## VOTRE ARRIVÉE EN FORMATION

Le jour de l'entrée en formation, adressez-vous aux formateurs à l'entrée de notre centre de formation, vous serez orienté vers votre salle de formation



## QUE DEVEZ-VOUS PRÉVOIR EN FORMATION ?

Vous trouverez sur votre convocation les Équipements de Protection Individuelles (E.P.I) ou les documents que vous devez apporter en formation

## LES HORAIRES DE FORMATION

Matin 08h00 - 12h00  
Après - Midi 13h00 - 16h00

Dans un intérêt de qualité pédagogique, ces horaires peuvent être modulables sur une amplitude de 6h à 20h et définis par le centre sur la base de 7h par jour



## LES ABSENCES

En cas d'absence ou de retard, vous devez impérativement nous informer dans les plus brefs délais au  
**03 22 44 69 74**



## LES PAUSES ET PAUSE-DÉJEUNER

Vous avez une pause le matin et l'après-midi

Dans notre centre de formation, vous trouverez un distributeur de boissons chaudes et de boissons fraîches

Si vous souhaitez déjeuner dans un restaurant, voici la liste des points de restauration à proximité :

### Brasserie des Provinces

ZI Nord  
160 rue de Poulainville  
80083 AMIENS

**03 22 67 33 99**

### Oncle SAM

ZI Nord  
Rue André Durouchez  
80083 AMIENS

**03 22 54 97 97**

### Le Gourmet

ZI Nord  
5 Rue André Durouchez  
80083 AMIENS

**03 22 09 46 51**

### Boulangerie Sophie

ZI Nord  
19 rue André Durouchez  
80083 AMIENS



## UNE IDÉE, UNE REMARQUE, UNE SUGGESTION ?

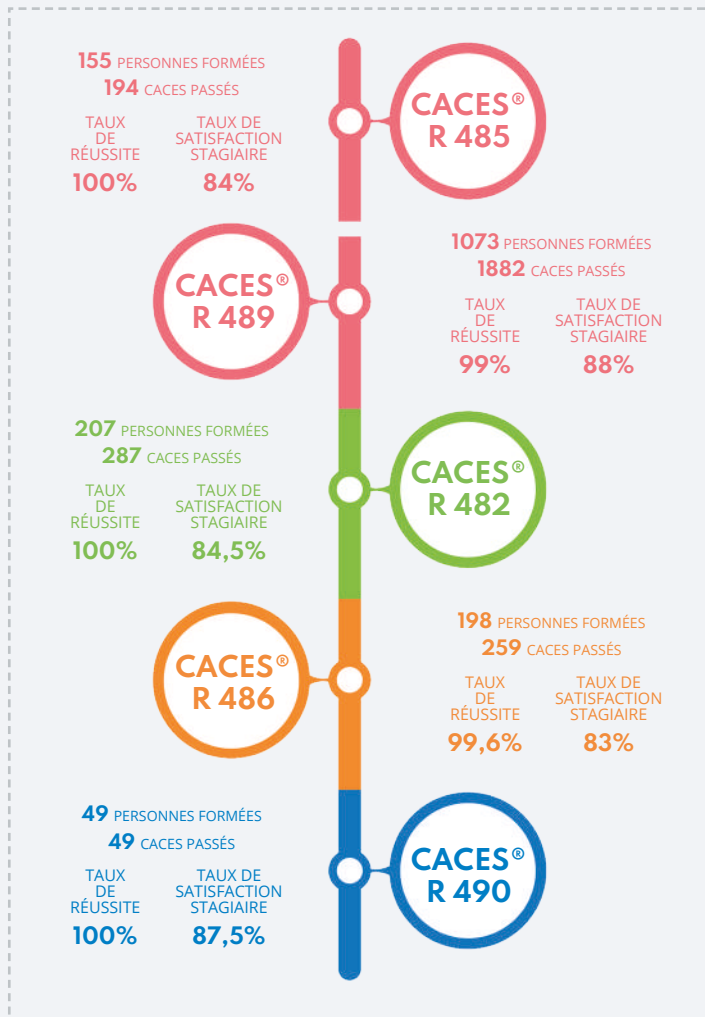
Dans un objectif d'amélioration continue, nous restons à votre écoute. Vous pouvez envoyer votre commentaire à l'adresse suivante :

**c.goubet@city-pro.info**

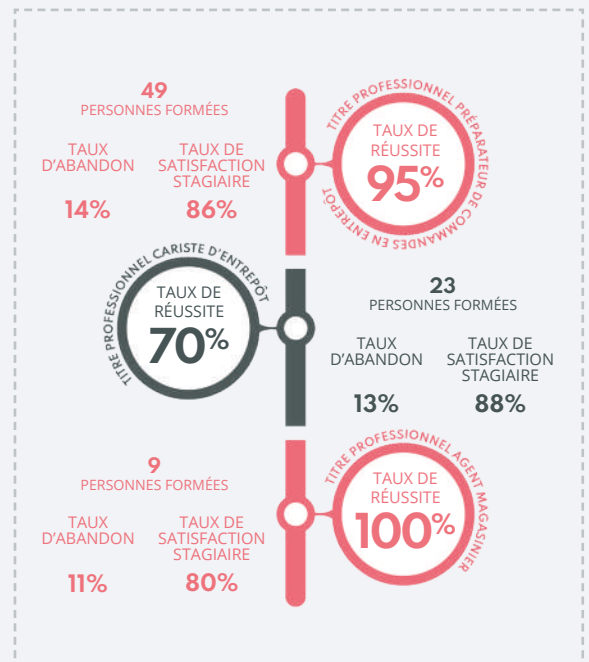


# SATISFACTION ET RÉUSSITE 2021\*

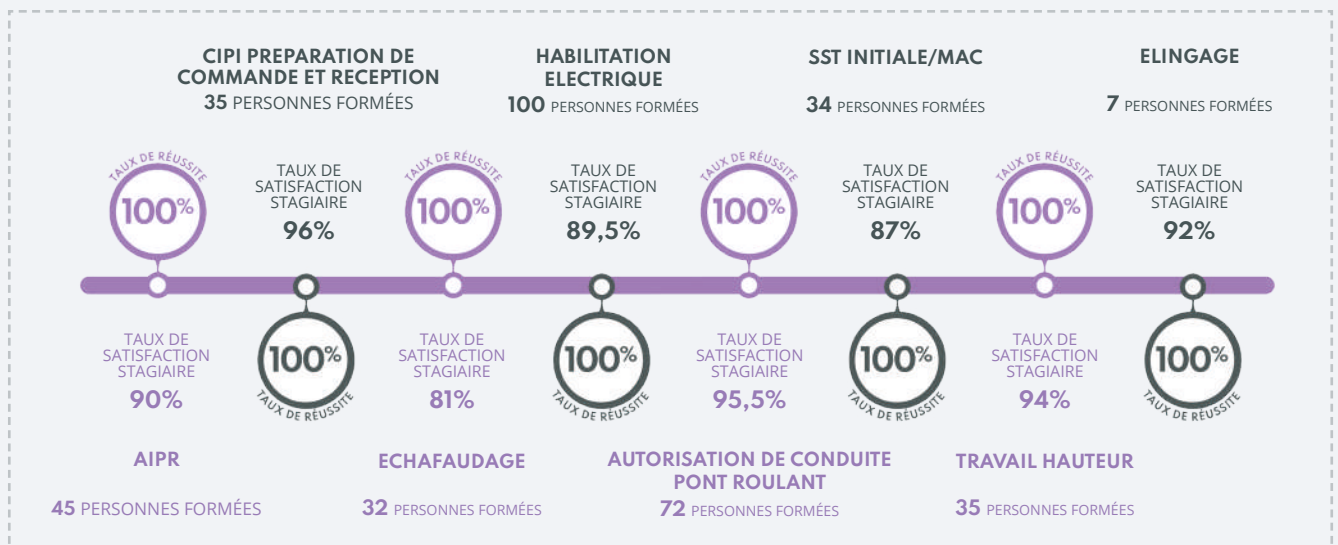
## CACES



## TITRES PROFESSIONNELS



## AUTRES FORMATIONS



\*Taux pour toutes les sessions réalisées du 01/01/2021 au 31/12/2021



Le centre est desservi par les transports en commun. Pour vous stationner, des places de parking le long de la rue des Archicamps sont ouvertes à tous et gratuites.

L'accueil de notre centre est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations veuillez consulter notre registre public d'accessibilité ou contacter notre référent handicap.



■ **De la N1, prendre la sortie 39**

(Amiens St Maurice - Flesselles -Espace industriel Nord - Hôpital Nord)

■ **Au rond-point, prendre la 2<sup>ème</sup> sortie** (rue André Durouchez)

■ **Continuez tout droit**

■ **Au rond-point prendre la 3<sup>ème</sup> sortie** (rue de Poulainville)

■ **Au bout de la rue, prendre à gauche**

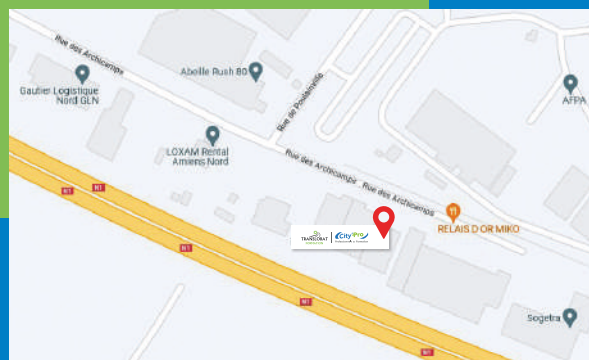


■ **BUS 8**

Arrêt AFPA puis  
500 m de marche

■ **BUS 11**

Arrêt St Sauveur puis  
1.2 km de marche



## TRANSLOBAT FORMATION - RÉSEAU CITY'PRO



ZI Nord - 19 rue des Archicamps - BP 50094  
80083 AMIENS CEDEX 02

Tél. **03 22 44 69 74** - Fax. **03 22 44 70 25**